#### **8EPUBLIQUE FRANCAISE**



Département de Mayotte

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*

Séance du 02 août 2020,

Délibération n º 14/SIDEVAM976/2020

Nombre de Délégués

En exercice : 34 Présents :32

Procurations: 2

Votants: 34

PREFECTURE DE MAYOTTE |
REÇULE 0 6 ANT 2020
D.R.C.L.

Obiet: Election du 2ème Vice - Président du SIDEVAM 976

L'an deux mille vingt et le deux août, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni, sur convocation de son Président Assani Saindou BAMCOLO à la MJC de M'roalé commune de Tsingoni.

#### Etaient Présents:

M.Chams- Eddine Mohamed FAZUL délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Saidy ABDOU OUSSENI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Issoufi MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

Mme. Salimata MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre

M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA

M. DJAFFOU Mouhamadi, délégué CADEMA

Mme. MAHAMOUDOU Liza, déléguée CADEMA

Mme. SAINDOU COMBO Nadjati, déléguée CADEMA

M.MOHAMED MROUDJAE Issoufa, délégué 3C0

Mme. ABDALLAH Oidhuati, déléguée 3CO

M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, délégué 3C0

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de SIDEVAM976 rue de Pécole primaire 97650

Dzoumogné • 02 69 62 07 84 Fax 02 69 62 53

Mme. RIDHOI Zainabou, déléguée 3CO

Mayotte976

86 -

réf. -

M. ABDALLAH Houssamoudine, délégué 3CO

M. KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan, délégué 3C0

M. SAID-SOUFFOU soula, délégué 3C0

Mme. MDALLAH Anlamati, déléguée 3CO

M. NOUDJOUM Madi Assani, délégué 3C0

M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Assani SAINDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. Hissani JEAN RENE, déléguée Communauté des Communes du Sud

Mme. Intia ABDALLAH, déléguée Communauté des Communes du Sud

M.Mohamadi Colo SOILIHI MADI, délégué Communauté des Communes du Sud

M.Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud

M. SAID M'kidar, délégué Communauté des Communes du Nord

Mme. Hidaia DJANFAR, déléguée Communauté des Communes du Nord

M.Charafoudine MADI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Said Issouf IDRISSA, délégué Communauté des Communes du N

M. Sélémani HAMISSI, délégué Communauté des Communes du Nor M. Mohamadi Ali BACAR, délégué Communauté des Communes du N rd Mme. Anrifia SAIDINA, déléguée Communauté des Communes du No

#### Procurations:

M. CHAMSIDINE Moustoifa, délégué Communauté des Communes du Nord donne procuration à M. SAID M'kidar, délégué Communauté des Communes du Nord.

Mme. Rifcati OMAR FOUNDI, déléguée Communauté des Communes du Sud donne procuration à M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et L.5211-2, L'article L.2122-7-1 et L.2122-7-2 et suivants ,

Vu la délibération n <sup>0</sup> 12/SIDEVAM976/2020 fixant le nombre de Vice-Présidents au SIDEVAM976 en date du 2 août 2020 ;

Mayotte976

Tél.

86-

### Le Président :

Après avoir rappelé les règles d'élection, le Président demande s'il y a des candidats pour le poste du 2 ème Vice-Presidentu

	Nom Prenom	Col ectivite d'origine
Un seul can idat	M. Selemani HAMISSI	Communaute des Communes du
		Nord

## Le déroulement du vote à bulletin secret

Le comité syndical a désigné deux assesseurs :

- ✓ Mme RIDHOI Zainabou déléguée 3CO
- ✓ M. BOINAHERY Ibrahim délégué (suppléant) 3CO



### Résultats du scrutin

Nom re de mem res presents a l'appe n'ayant pas pris au vote	0
Nombre e votants enveloppes eposees)	34
Nom re de su rages dec ares nuls par e bureau (art. L. 66 du co e electoral)	
Nom re de bulletins lancs art. L 65 du code e ectora	
Nombre de suffrages exprimes	34
Majorite abso ue	18

# Proclamation de l'élection du deuxième Vice- Président

A l'unanimité, Monsieur Sélémani HAMISSI a été proclamé deuxième Vice-Président du SIDEVAM976 et a été immédiatement installé.

Ont signé sur le registre les membres présents.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné et que les convocations ont été faites le 27/07/2020

Fait à Dzoumogné, le 03 août 2020

LE Président du SIDEVAM 976

M. ABDALLAH Houssamoudine

96

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte976

réf. -

**1** 

Control of the Contro